



STRATÉGIES SAINT-LAURENT

Exploration gazière et pétrolière *dans le Saint-Laurent*

*Suivi du dossier
entre novembre 2002 et décembre 2003*



Photo : Sylvain Mageau, Tourisme Québec



TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
Table des matières	ii
Liste des annexes	iii
1. Présentation	1
2. Historique du dossier	2
Annexes (classées par ordre chronologique)	8

LISTE DES ANNEXES

- Annexe 1.** Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN), *Mémoire sur les impacts environnementaux de l'exploration pétrolière et gazière dans le golfe du Saint-Laurent*, novembre 2003.
- Annexe 2.** Communiqué de presse du ministère des Ressources naturelles, Faune et Parcs. « Plan d'exploration pétrolière et gazière d'Hydro-Québec - Des investissements de 330 millions \$ d'ici 2010 ». Québec, 27 novembre 2002.
- Annexe 3.** Extrait tiré du site Internet d'Hydro-Québec. <http://www.hydroquebec.com/exploration/fr/>, « Hydro-Québec Pétrole et Gaz. Métier : Explorer le potentiel en hydrocarbures de l'Est du Québec ».
- Annexe 4.** CHOUINARD, Tommy, « De Québec à la Gaspésie », *Le Devoir*, Québec, 28 novembre 2002.
- Annexe 5.** PRESSE CANADIENNE, « À qui appartient le golfe Saint-Laurent ? », *Le Devoir*, 17 décembre 2002.
- Annexe 6.** PRATTE, André, « Monsieur Landry au pays de l'or noir », *La Presse*, 18 décembre 2002, p. A-20
- Annexe 7.** Lettre de Robert Michaud, président du Groupe de recherche sur les mammifères marin, adressée à monsieur Bernard Landry, madame Rita Dionne-Marselais et monsieur André Boisclair. Tadoussac, le 19 décembre 2002.
- Annexe 8.** Lettre de Guy Lessard, président du Regroupement national des Conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ), adressée à monsieur Bernard Landry, premier ministre du Québec, Montréal, le 19 décembre 2002.
- Annexe 9.** Lettre de Marc Hudon, président de Stratégies Saint-Laurent, adressée à monsieur David Anderson, ministre de l'Environnement du Canada, Québec, le 20 décembre 2002.
- Annexe 10.** Lettre de André Stainier, président des Amis de la vallée du Saint-Laurent, adressée à madame Rita Dionne-Marsolais, Québec, le 27 décembre 2002.
- Annexe 11.** Communiqué de presse de l'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN), « L'UQCN demande une audience publique fédérale-provinciale sur le programme d'exploration gazière et pétrolière dans le fleuve et le golfe du Saint-Laurent. », Québec, le 17 janvier 2003.

- Annexe 12.** Lettre de quatre organismes environnementaux, « Exploration et exploitation gazière et pétrolière dans le Saint-Laurent : Des clarifications demandées par quatre organismes », le 8 avril 2003.
- Annexe 13.** Lettre de monsieur Jean Charest, du parti libéral du Québec, en réponse au questionnaire des groupes environnementaux. Montréal, le 11 avril 2003.
- Annexe 14.** Communiqué de presse conjoint : « L'exploration pétrolière et gazière dans le golfe et l'estuaire du Saint-Laurent. Un danger pour la faune et la flore marine. », juin 2003.
- Annexe 15.** *Geophysical Service Incorporated (GSI)*, résumé de l'évaluation environnementale, *Geophysical Service Incorporated Western Gulf of St-Lawrence Marine Program 2003*, déposée le 18 août 2003 à l'Office nationale de l'énergie (ONÉ).
- Annexe 16.** Communiqué de presse conjoint : « Le Saint-Laurent fait face à de nouvelles perturbations : moratoire demandé sur le programme d'exploration gazière et pétrolière d'Hydro-Québec », Québec, le 15 octobre 2003.
- Annexe 17.** Lettre conjointe des groupes environnementaux à monsieur Jean Charest, premier ministre du Québec, Québec, 15 octobre 2003.
- Annexe 18.** Lettre conjointe des groupes environnementaux au ministre de l'Environnement du Québec et au ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs du Québec, Québec, 15 octobre 2003.
- Annexe 19.** Lettre ouverte, « Un regroupement d'artistes se prononcent contre le plan d'exploration d'Hydro-Québec Our fleuve is what we are », Montréal, le 27 octobre 2003.
- Annexe 20.** Avis expert d'Environnement Canada, déposé à l'ONÉ le 9 octobre 2003.
- Annexe 21.** Avis non sollicité du Mingan Island Cetacean Studies (MICS), déposé à l'ONÉ le 9 octobre 2003.
- Annexe 22.** Résumé de l'avis scientifique non sollicité du Groupe de recherche et d'éducation sur les mammifères marins (GREMM), déposé à l'ONÉ le 23 octobre 2003. (*Document complet disponible seulement sur le cd en annexe 22-B*)
- Annexe 23.** Lettre et avis expert du ministère des Pêches et des Océans (MPO), déposé à l'ONÉ le 24 octobre 2003.
- Annexe 24.** Questions de l'ONÉ adressées à *GSI*, déposé le 31 octobre 2003.

- Annexe 25.** Réponse de GSI aux questions de l'ONÉ « *Geophysical Service Incorporated Western Gulf of St-Lawrence Marine Program 2003 : responses* », déposé le 5 novembre 2003.
- Annexe 26.** Communiqué de presse du front commun « Front commun pour un moratoire sur la prospection pétrolière dans le golfe Saint-Laurent ». Montréal, le 13 novembre 2003.
- Annexe 27.** Lettre à Monsieur David Anderson, ministre de l'Environnement du Canada, Montréal, le 13 novembre 2003.
- Annexe 28.** Deuxième avis scientifique non sollicité du GREMM sur le projet révisé de GSI, déposé à l'ONÉ le 17 novembre 2003.
- Annexe 29.** Résumé du deuxième avis expert du MPO, déposé à l'ONÉ le 26 novembre 2003.
- Annexe 30.** Communiqué de presse du front commun, « Exploration gazière – Deux nouveaux avis scientifiques jugent le projet d'Hydro-Québec trop risqué pour les baleines du Saint-Laurent ». Québec, le 27 novembre 2003.
- Annexe 31.** Lettre du front commun au ministre de l'Environnement du Canada, monsieur David Anderson. Québec, le 27 novembre 2003.
- Annexe 32** Message du front commun à Jean Charest, Thomas Mulcair, Sam Hamad et André Caillé. Québec, 27 novembre 2003.
- Annexe 33** GAGNÉ, Jean-Paul, « Nous n'avons pas les moyens d'ignorer le potentiel du golfe. » *Les Affaires*, 29 novembre 2003.
- Annexe 34** Communiqué du ministère de l'environnement du Québec : « Les projets de levés sismiques dans le golfe du Saint-Laurent feront l'objet d'audiences publiques. » Québec, le 3 décembre 2003.

1. Présentation

Voilà déjà un an que le Plan d'investissement d'Hydro-Québec de 330 millions \$, destiné à l'exploration pétrolière et gazière dans le golfe et l'estuaire du Saint-Laurent, a été rendu public. Beaucoup d'événements ont marqué l'évolution de ce dossier. Il a également suscité la parution d'un grand nombre d'articles de presse. Ceci étant lié au fait que la littérature scientifique a démontré que les sons de hautes intensités utilisés lors de l'exploration sismique sous-marine peuvent entraîner des dommages physiques et la mort de plusieurs espèces marines. Les communautés riveraines du golfe et de l'estuaire ont aussi exprimé leurs inquiétudes face à ce dossier étant donné que plusieurs de leurs activités socio-économiques dépendent directement des ressources marines qui risquent d'être affectées par l'exploration.

Nous avons remarqué qu'un certain nombre d'organismes et de personnes ne sont pas familiers avec le sujet. Cela est dû en partie au fait qu'aucune audience publique indépendante n'a été produite pour ce projet. Pour pallier à ce problème, Stratégies Saint-Laurent a décidé de mettre sur pied le présent document qui se veut une trousse d'informations sur les différents aspects du dossier. Sa conception est le fruit de la collaboration de plusieurs organismes. Il présente les avis scientifiques, la réaction des organismes concernés et la réponse des autorités jusqu'à ce jour. Cette information est soit résumée ou intégrée directement pour consultation. Vous pouvez la consulter sur le site www.strategiessl.qc.ca

Vous trouverez donc à la section 2, un bref historique du dossier. Cette section présente, en ordre chronologique, les événements majeurs qui ont marqué son évolution. Vous trouverez les divers documents originaux qui y sont mentionnés en annexe.

Bien sûr, il n'est pas nécessaire de faire une lecture exhaustive de tous ces documents pour se mettre à jour dans le dossier. Nous vous recommandons toutefois la lecture du document intitulé *Mémoire sur les impacts environnementaux de l'exploration pétrolière et gazière dans le golfe du Saint-Laurent*, produit par l'Union québécoise pour la conservation de la nature. Cet ouvrage, d'une cinquantaine de pages, est facile d'approche et présente une excellente vue d'ensemble du projet, avec un accent sur les implications environnementales de la phase d'exploration sismique. Il est disponible directement sur le site de l'UQCN http://uqcn.qc.ca/org/doc/mem/Eau/ME03-12-08_Impacts.pdf ou en annexe 1 de ce présent document. Nous vous recommandons aussi de consulter les résumés des avis scientifiques fournis par les groupes de chercheurs spécialistes de la faune marine. Nous avons aussi inclus, en annexes, des lettres et communiqués représentatifs des démarches entreprises par divers groupes environnementaux et intervenants du milieu.

La majorité des documents rassemblés ici ont été directement extraits du site internet « Baleines en directs » www.baleinesendirect.net. Ce site, archive complète du dossier, est une réalisation du Groupe de recherche et d'éducation sur les mammifères marins (GREMM), basé à Tadoussac. Ce site internet est mis à jour régulièrement et demeure une excellente façon de se mettre à jour dans ce dossier. N'hésitez pas à le consulter pour référer à des documents qui ne sont pas inclus dans la présente trousse d'informations.

2. Historique du dossier

Novembre 2002 : Le Plan d'exploration pétrolière et gazière dans le golfe du Saint-Laurent est rendu public.

C'est le 27 novembre 2002 qu'*Hydro-Québec Pétrole et Gaz* (la division d'*Hydro-Québec* qui est responsable d'explorer le potentiel en hydrocarbures de l'Est du Québec) présente son plan d'investissement de 330 millions \$ d'ici 2010 destiné à explorer et à évaluer le potentiel pétrolifère et gazier des fonds marins de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent (annexe 2). Les travaux d'exploration seront réalisés en partenariat avec des entreprises privées possédant la capacité financière et l'expertise requises pour mener ces travaux (information disponible sur le site <http://www.hydroquebec.com/exploration/fr/> ou en annexe 3 de ce présent document). C'est au futur siège social de la division, qui ouvrira officiellement ses portes à Québec en 2005, que devrait être géré ce budget (annexes 3 et 4).

L'exploration gazière et pétrolière se fera en deux étapes. Premièrement, des relevés sismiques doivent avoir lieu. Le procédé consiste à envoyer des ondes sonores à travers la colonne d'eau pour déterminer la structure et la nature des fonds marins. Par la suite, des opérations de forages exploratoires doivent être menées pour confirmer la présence de gaz ou de pétrole. C'est la compagnie *Geophysical Service Incorporated (GSI)* de Calgary qui a reçu le mandat d'effectuer les premiers relevés sismiques de ce plan. Le territoire couvert par les relevés sismiques comprend 2500 km de lignes réparties entre la partie du golfe à l'ouest de l'Île d'Anticosti, une partie des eaux plus profondes du Détroit d'Honguedo, une partie du chenal laurentien et une partie des zones peu profondes du plateau madelinien (page 5 de l'annexe 1).

La demande de permis pour le projet : un premier problème de juridiction

Une demande de permis est nécessaire afin de procéder à l'exploration gazière et pétrolière dans le golfe Saint-Laurent. Le territoire sous les eaux du golfe à l'ouest de l'île d'Anticosti est sous juridiction provinciale depuis la proclamation royale de 1763. Le permis pour exploration à l'ouest d'Anticosti est donc émis par le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs du Québec. Selon les exigences de la réglementation provinciale, aucune évaluation environnementale n'est requise du ministère de l'Environnement du Québec (MENV). Ce type d'activités n'est pas non plus assujéti processus d'audiences publiques du Bureau d'audiences publiques en environnement (BAPE) du Québec.

Le territoire à l'est et au sud de l'île d'Anticosti est, quant à lui, sous juridiction fédérale et est assujéti à la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCÉE). Il est donc nécessaire de procéder à une évaluation environnementale sommaire en ce qui a trait aux impacts des relevés sismiques en milieu marin. L'Office national de l'énergie (ONÉ) détient actuellement le pouvoir décisionnel quant à l'émission du permis au niveau du gouvernement fédéral. Il est responsable de la cueillette des avis scientifiques du ministère des Pêches et Océans (MPO) et d'Environnement Canada. Pour le projet en question, GSI engage la firme *Canning and Pitt Associates* de Terre-Neuve pour effectuer l'étude. Déposée à l'ONÉ en novembre 2002,

cette première évaluation environnementale concerne strictement le secteur sous juridiction fédérale.

Décembre 2002 : Le MPO intervient une première fois

Au début de décembre 2002, le bateau *GSI Admiral* s'apprête à faire ses premiers relevés sismiques dans le territoire du golfe où aucune autorisation n'est requise, c'est-à-dire dans la zone sous juridiction provinciale, où aucune évaluation environnementale provinciale n'est donc requise. À ce moment, le MPO intervient en raison de son mandat de protection de l'habitat marin et demande au promoteur GSI d'arrêter ses opérations et de produire une évaluation environnementale beaucoup plus complète. Le MPO demande d'inclure dans l'évaluation environnementale requise par l'ONÉ, le territoire sous juridiction provinciale, car les espèces marines fréquentant cette zone font parties des mêmes populations que celles du territoire sous juridiction fédérale. *GSI* se retire alors du golfe et prépare une étude plus complète pour l'été 2003.

Décembre 2002 : Le gouvernement de Bernard Landry s'impatiente

Pendant ce temps, un autre projet d'exploration au Québec est en attente d'un permis. Ce projet, déjà rendu à la deuxième étape de réalisation, consiste au forage exploratoire d'une structure géologique nommée Old Harry, située à l'est des Îles-de-la-Madeleine. Dans ce cas-ci, les deux paliers de gouvernement (fédéral et provincial) ne s'entendent pas sur le statut territorial de cette partie du golfe (annexe 5). La compagnie *Corridor Ressources* attend encore la conclusion d'une entente entre Ottawa et Québec pour ce qui est de la délivrance d'un permis. Le projet d'exploration sismique du golfe et de l'estuaire ainsi que celui de forage à l'est des Îles-de-la-Madeleine provoquent beaucoup de réactions au sein du gouvernement provincial.

Le premier ministre du Québec, monsieur Bernard Landry, mécontent du déroulement des événements, mentionne à l'Assemblée nationale que « *le gouvernement du Canada, de manière discriminatoire, empêche que la Gaspésie ne devienne un lieu pétrolier et gazier* » [...] « *le gaz aurait déjà jaillit si le gouvernement fédéral nous avait traités de façon non-discriminatoire* » (annexe 6).

Hiver 2003 : Première mobilisation du public pour une prise de position du gouvernement provincial dans le dossier

De décembre 2002 à mars 2003, plusieurs groupes environnementaux et scientifiques ainsi que des regroupements de pêcheurs et de promoteurs de l'industrie touristique du Québec maritime émettent des craintes sur l'acceptabilité du projet et appellent le Gouvernement du Québec à la prudence (annexes 7, 8, 9, 10 et 11). Ils s'adressent, par correspondance au premier ministre Landry, à madame Rita Dionne-Marsolais (ministre déléguée à l'Énergie du ministère des Ressources naturelles) et à monsieur André Boisclair (ministre de l'Environnement) pour la mise en place d'un moratoire et la tenue de consultations publiques indépendantes sur l'exploration pétrolière et gazière dans le golfe du Saint-Laurent. Plusieurs s'adressent également aux ministres fédéraux de l'Environnement, des Ressources naturelles et de Pêches et Océans,

ainsi qu'à l'Office national de l'énergie, leur faisant part de leurs préoccupations quant à l'absence de toute information et de toute consultation publiques sur les impacts environnementaux des projets d'exploration gazière et pétrolière en cours ou annoncés dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent .

Le 8 janvier 2003, madame Rita Dionne-Marsolais répond publiquement que « *des interventions à caractère économique, comme le programme d'exploration, devraient primer sur les facteurs environnementaux* » (annexe 12). Les autres ministres répondent, soit que les processus légaux en place ont été respectés, soit qu'ils n'ont aucun pouvoir pour intervenir ou que les connaissances requises sur les impacts de tels projets n'ont pas encore été rassemblées.

Face à ces énoncés de madame Dionne-Marsolais, un regroupement de quatre organismes environnementaux composé de l'Union québécoise pour la conservation de la nature, de Stratégies Saint-Laurent, des Amis de la vallée du Saint-Laurent et du Conseil régional de l'environnement du Bas Saint-Laurent envoie un questionnaire aux dirigeants des principaux partis politiques du Québec, alors en campagne électorale, dans le but d'obtenir des clarifications et des engagements sur le dossier (annexe 12).

Avril 2003 : Les groupes environnementaux obtiennent une promesse

Le 11 avril 2003, en plein cœur de la campagne électorale, monsieur Jean Charest, alors chef du parti libéral, s'engage publiquement en répondant aux groupes environnementaux que « *un gouvernement libéral procédera à la tenue d'études d'impact sur l'ensemble du projet d'exploration et d'exploitation pétrolière du golfe Saint-Laurent [...] et respectera les conclusions de ces études* ». De plus il ajoute que « *dans le cadre d'une enquête scientifique et indépendante sur le développement énergétique du Québec, [un gouvernement libéral] évaluera l'acceptabilité environnementale et sociale de ce projet.* » (annexe 13).

Été 2003 : La relance du dossier environnemental

Le 14 avril 2003, Jean Charest, le chef du parti libéral est élu premier ministre du Québec. En Juin 2003, quatre organismes rappellent au public les promesses que Jean Charest avaient fait lors de sa campagne électorale (annexe 14). Malgré cet avis, aucune évaluation globale et indépendante du projet n'est prévue pour l'été 2003. Le 18 août 2003, le promoteur GSI dépose son évaluation environnementale (annexe 15). Bien que cette nouvelle version soit beaucoup plus exhaustive, cette étude en vient aux mêmes conclusions que la première : aucun impact significatif n'est appréhendé sur aucun des organismes marins présents dans la zone des relevés si les mesures d'atténuations proposées sont respectées.

Octobre 2003 : Une coalition réitère la demande de moratoire

Le 15 octobre 2003, une coalition composée de groupes environnementaux et scientifiques, ainsi que d'associations de pêcheurs et de promoteurs de l'industrie touristique du Québec maritime demande aux nouveaux ministres, un moratoire et une étude publique indépendante (annexe 16, 17 et 18). Parallèlement, un groupe d'artistes du Québec publie dans les médias une lettre ouverte où ils s'associent aux groupes environnementaux pour tenter de sensibiliser la population et les autorités aux risques liés au projet d'*Hydro-Québec* (annexe 19).

Octobre 2003, les premiers avis scientifiques sont déposés

Pendant ce temps, Environnement Canada et Pêches et Océans Canada étudient attentivement le rapport final de *GSI*. Ils déposent leurs avis experts respectifs les 9 et 24 octobre 2003 (annexe 20 et 23). Deux avis scientifiques non sollicités sont aussi envoyés à l'ONÉ : l'un produit par le Mingan Island Cetacean Studies (MICS) et l'autre par le Groupe de recherche sur les mammifères marins (GREMM), les 9 et 23 octobre 2003 (annexe 21 et 22). Tous ces avis soulignent les lacunes sérieuses de cette évaluation environnementale, lacunes qui minent l'évaluation réaliste des impacts. Une étude révisée est demandée, incluant des mesures d'atténuations supplémentaires. Le MPO déclare cependant que même si l'ensemble des mesures d'atténuation proposées devaient être mises en œuvre, les impacts résiduels sur les mammifères marins resteraient importants. Sur ce, le MPO recommande à l'ONÉ de ne pas émettre le permis à *GSI* (annexe 23). Le MPO demande à être consulté de nouveau si un projet révisé est proposé.

31 octobre 2003 : L'ONÉ demande à *GSI* d'adapter son projet aux avis scientifiques reçus

Suite à ces avis sévères, l'ONÉ a demandé à *GSI*, le 31 octobre 2003, s'il entendait adapter son projet. L'ONÉ mentionne aussi à *GSI* que, s'il refuse de modifier son projet, l'ONÉ allait référer la situation au ministre canadien de l'Environnement pour la mise en place d'un processus de médiation (annexe 24). *GSI* propose alors d'aller de l'avant dans un projet réduit à 1600 km de lignes de relevés sismiques. *GSI* dépose son programme révisé, le 5 novembre 2003 (annexe 25), qui réduit à 1600km les lignes de relevés. Suite aux demandes du MPO, la partie du projet comprise à l'ouest de l'île d'Anticosti, c'est-à-dire celle sous juridiction provinciale, serait abandonnée dans l'immédiat. Certaines lignes de relevées, situées dans des zones critiques pour la faune, sont retranchées définitivement, dans le secteur à l'est de l'île d'Anticosti et au sud-est des îles-de-la-Madeleine (annexe 25).

13 novembre 2003 : un front commun se forme. Les groupes environnementaux se tournent vers le fédéral

En réaction à la proposition de l'ONÉ d'offrir à *GSI* la possibilité de déposer un projet révisé, un front commun se forme, regroupant presque l'ensemble des individus et groupes qui avaient démontré leur inquiétudes dans le passé par rapport au projet. Une conférence de presse a lieu à Montréal, le 13 novembre 2003 (annexe 26). Face à l'absence du gouvernement provincial dans le dossier, le front commun se tourne vers le ministre de l'Environnement du Canada, Monsieur David Anderson, pour qu'il agisse en fonction de ses obligations légales prévues dans la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (annexe 27).

Fin novembre 2003 : les derniers avis scientifiques sont déposés

Le 17 novembre 2003, le GREMM fait parvenir à l'ONÉ un avis scientifique non sollicité sur le projet réduit de GSI. Dans cet avis, le GREMM mentionne que le risque d'impacts cumulatifs sur l'habitat demeure toujours critique pour les mammifères marins (annexe 28). Le 26 novembre 2003, le MPO dépose son deuxième avis scientifique (annexe 29). Leur position va dans le même sens que celle du GREMM : « *bien que les modifications apportées au projet diminueraient les effets anticipés pour plusieurs espèces, elles seraient insuffisantes pour réduire le risque à un niveau acceptable pour les mammifères marins* » (annexe 29). Le MPO recommande alors à l'ONÉ « *de ne pas autoriser le projet tel que proposé* ». Le MPO insiste sur « les particularités de l'écosystème marin du golfe du Saint-Laurent »; il le qualifie de « mer intérieure unique au monde en termes de productivité, de diversité et d'abondance de plusieurs espèces d'invertébrés, de poissons et de mammifères marins ».

27 novembre 2003, conférence de presse à Québec en présence d'une baleine gonflable de 14m de long.

Le front commun organise une conférence de presse le 27 novembre 2003. Une baleine gonflable de 14m de long est installée devant la colline parlementaire de Québec. Le front commun annonce aux médias que deux nouveaux avis scientifiques jugent que le projet réduit d'Hydro-Québec est toujours trop risqué (annexe 30). Le front commun renouvelle ses demandes par correspondance au ministre de l'Environnement du Canada, monsieur David Anderson, en lui mentionnant que le MPO juge encore le projet trop risqué (annexe 31). Il achemine aussi aux ministres Charest, Mulcair et Hamad du Québec et à André Caillé d'Hydro-Québec le message pressant (annexe 32) d'avoir à soumettre dans son ensemble le programme envisagé à un processus d'évaluation indépendant et de décréter à son sujet un moratoire immédiat, le temps de compléter l'analyse de son acceptabilité environnementale, économique et sociale pour la société québécoise, comme promis par M. Charest en avril 2003.

29 novembre 2003, Le milieu des affaires se fait entendre.

Le 29 novembre 2003, monsieur Jean-Paul Gagné, éditeur du journal *Les Affaires* fait part de ses commentaires sur la situation: « *Le Québec est trop pauvre pour lever le nez sur les retombées qui pourraient découler des découvertes possibles dans le golfe. Non seulement cette activité fournirait des emplois hautement rémunérés dans une région qui en a bien besoin, mais elle générerait aussi des recettes fiscales qui seraient fort bienvenue. Pour distribuer autant de bénéfices et éviter l'explosion de la dette du gouvernement, qui augmente de 3 G\$ par année, il faut créer plus de richesse.* » (annexe 33).

3 décembre 2003, Hydro-Québec reporte son projet de relevés sismiques.

Le 3 décembre 2003, le ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs du Québec, monsieur Sam Hamad, accompagné du ministre de l'Environnement du Québec, monsieur Thomas Mulcair, annoncent publiquement qu'ils créeront un comité d'experts dont les mandats seront

- d'identifier les enjeux environnementaux liés aux projets de levés sismiques dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent;
- de faire le point sur l'état des connaissances scientifiques et
- de proposer des pistes de solution.

Ce comité amorcera ses travaux le 15 décembre 2003 et déposera son rapport en février 2004. Le ministre Mulcair déclare aussi qu'« *une fois le rapport du comité complété, je demanderai au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) de tenir des consultations publiques auprès de la population et des experts.* » (annexe 34). Robert Michaud du GREMM « *croit que c'est un annonce un peu encourageante. On ne connaît pas encore exactement le contenu. Nous croyons qu'on devrait soumettre l'ensemble du programme d'exploration pour les hydrocarbures d'Hydro-Québec [...] comprenant aussi l'exploitation* ».